

CE MESSAGE CONTIENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES

Lisez-le attentivement!

Votre contrat d'assurances collectives sera renouvelé au 1^{er} mai 2025. Lors de l'appel d'offres effectué en 2023, Desjardins avait offert des hausses préétablies pour une période de trois ans afin d'assurer une certaine stabilité au sein de votre régime. Cette année, la hausse globale des primes prévue est de l'ordre de 3,8 %. Dans l'ensemble, tous les membres devraient donc observer une légère augmentation de leurs primes. Bien entendu, la variation dépend de votre statut du participant ainsi que de votre choix de module.

LE CONTRÔLE DES COÛTS, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

Les habitudes de consommation agissant directement sur les coûts, votre vigilance et l'engagement collectif auront certainement des effets positifs sur les réclamations globales de votre contrat. Voici trois comportements à préconiser au quotidien :

1. Prescriptions pour 90 jours. Vous paierez les honoraires du pharmacien une seule fois par trimestre au lieu de 12 fois par année.
2. Magasinez votre pharmacie. Rendez-vous sur votre portail et cliquez sur la tuile Comparer coûts de médicaments. Les écarts de prix peuvent parfois atteindre 20 %.
3. Pharmacie postale – Prise en charge complète et livraison gratuite des médicaments.



VOUS DÉSIREZ CONSERVER TOUS VOS CHOIX ACTUELS?

Vous n'avez rien à faire. Vos choix seront renouvelés automatiquement.

VOUS DÉSIREZ MODIFIER VOTRE MODULE?

- Vous pourrez apporter les changements souhaités du **4 au 18 avril 2025 seulement**. Après cette période, le site de réadhésion sera fermé et vous ne pourrez plus faire de modifications avant la prochaine période de réadhésion, à moins qu'un évènement de vie survienne entre-temps.
- Les changements demandés prendront effet le 1^{er} mai 2024.

CE QUE VOUS POUVEZ MODIFIER

Vous pouvez changer de module, selon la règle de l'escalier, une marche à la fois. **ATTENTION! Le fait d'être exempté est considéré comme la marche 0.**

Les seuls changements de module possibles sont donc les suivants :

- De EXEMPTÉ à BASE
- De BASE à INTERMÉDIAIRE ou à EXEMPTÉ
- De INTERMÉDIAIRE à COMPLET ou à BASE
- De COMPLET à INTERMÉDIAIRE

Autres actions permises :

- Ajouter ou éliminer l'assurance vie des personnes à charge.
- Possibilité de laisser tomber les garanties facultatives pour un employé qui passe d'un emploi de plus de 50 % à un emploi de moins de 50 %, pour la première fois lors de la révision salariale.

Cette action ne peut se faire en ligne.

Vous devez remplir le formulaire à cet effet, que vous trouverez sur le site aga.ca/fr/FTPQ-TASBI, et le remettre ensuite à votre employeur.

À NOTER

Les maximums de remboursement de tous les soins étant basés sur une année civile, les remboursements que vous avez reçus entre le 1^{er} janvier 2025 et le 30 avril 2025 seront pris en compte pour déterminer le montant qu'il vous reste à réclamer pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2025.

PROCESSUS DE RÉADHÉSION

Pour effectuer votre réadhésion, inscrivez-vous d'abord au portail adhérents d'AGA.

Voici la marche à suivre :

- Rendez-vous sur le site sécurisé aga.ca/fr/FTPQ-TASBI ou sur aga.ca.
- Cliquez sur « Se connecter » en haut à droite, puis sur « Adhérents » pour accéder au portail adhérents AGA.

Une fois votre inscription terminée :

- Ouvrez une session du portail adhérents et cliquez sur le bouton « Réadhésion ». Suivez ensuite la séquence ci-dessous.

Première page

« RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS » :

- Validez vos informations personnelles.
- En cas d'erreur, vous pouvez modifier vous-même la date de naissance et le sexe.
- Pour corriger toute autre erreur, communiquez avec votre employeur.

Deuxième page

« FORMULAIRE DE RÉADHÉSION » :

- En cliquant sur le bouton « CALCULEZ VOS COÛTS » et en téléchargeant le document PDF produit, vous verrez le coût annuel de votre choix.
- Si ce choix vous satisfait, passez à la page suivante pour finaliser votre réadhésion.

Troisième page

« AUTORISATION ET SIGNATURE »

- Pour terminer votre réadhésion, acceptez les conditions et cliquez sur « TERMINER ». Ces actions tiennent lieu de signature officielle du formulaire.

IMPORTANT

- En tout temps, vous pouvez revenir en arrière ou passer à la page suivante en cliquant sur les boutons « PRÉCÉDENT » ou « SUIVANT » en bas de page.
- Si vous n'avez pas le temps de terminer votre réadhésion, aucune des modifications apportées à vos choix ne sera enregistrée, et vos données actuelles réapparaîtront lorsque vous recommencerez le processus.
- Une fois que vous acceptez les conditions et cliquez sur « TERMINER », il n'est plus possible de faire de modification. Vos nouveaux choix sont alors enregistrés.
- Si vous ne terminez pas votre réadhésion et procédez à une réadhésion plus d'une fois, les informations réellement traitées seront celles que vous aurez enregistrées en cliquant sur « TERMINER ».

DES QUESTIONS?

**N'hésitez pas à communiquer avec AGA
au 1 800 363-6217**

AGA ASSURANCES COLLECTIVES

Montréal ■ Québec ■ Toronto ■ Calgary ■ Vancouver

aga.ca

FTPQ / TASBI

SOMMAIRE DES GARANTIES SOINS DE SANTÉ ET DENTAIRES

Le résumé ci-dessous est fourni à titre indicatif pour vous aider à identifier les différences entre les modules de votre régime collectif. Veuillez noter que votre contrat d'assurance a priorité sur ce document.

SOINS DE SANTÉ			
	BASE	INTERMÉDIAIRE	COMPLET
Franchise annuelle	Aucune		
Médicaments	75 % des premiers 3 600 \$ par certificat, 100 % pour les suivants	75 % des premiers 3 600 \$ par certificat, 100 % pour les suivants	80 % des premiers 3 750 \$ par certificat, 100 % pour les suivants
Substitution générique	Obligatoire		
Médicaments couverts	Nécessitant une ordonnance		
Fournitures diabétiques	Couvert		
Injections sclérosantes	20 \$ par traitement		
Vaccins préventifs	Non couvert	250 \$ par personne assurée par année civile	500 \$ par personne assurée par année civile
Hospitalisation	Non couvert	100 % Chambre semi-privée	100 % Chambre semi-privée

****Substitution générique obligatoire :** Si vous prenez un médicament dit de marque (innovateur), le montant admissible à un remboursement sera basé sur le prix du générique le moins cher offert sur le marché. Si vous avez une condition médicale vous empêchant de prendre un générique, nous vous invitons à contacter le service à la clientèle d'AGA assurances collectives afin d'avoir accès au formulaire à remplir par votre médecin traitant.*

ASSURANCE-VOYAGE (FRAIS HORS-PROVINCE D'URGENCE)			
	BASE	INTERMÉDIAIRE	COMPLET
Remboursement	Non couvert	100 %	100 %
Montant de couverture		5 000 000 \$ viager par personne assurée	5 000 000 \$ viager par personne assurée
Durée du voyage		180 jours	180 jours
Assistance voyage		Couvert	Couvert
Annulation voyage		5 000 \$ par personne assurée	5 000 \$ par personne assurée

PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

	BASE	INTERMÉDIAIRE	COMPLET
Remboursement	Non couvert	75 %	100 %
Psychologue et psychothérapeute	Non couvert	500 \$ par personne assurée par année civile Maximum combiné	1 000 \$ par personne assurée par année civile Maximum combiné
Audiologiste, Chiropraticien, Diététiste ou Nutritionniste, Ergothérapeute, Naturopathe, Orthophoniste, Ostéopathe, Acupuncteur, Physiothérapeute ou Thérapeute en réadaptation physique, Podologue ou Podiatre, Massothérapeute, Kinésithérapeute et Orthothérapeute	Non couvert	1 000 \$ par personne assurée par année civile Maximum combiné	1 000 \$ par personne assurée par année civile Maximum combiné
Radiographie (Chiropraticien)	Non couvert	40 \$ par année	40 \$ par année

SOINS DENTAIRES

	BASE	INTERMÉDIAIRE	COMPLET
Franchise	Non couvert	25 \$	25 \$
Soins préventifs		100 %	100 %
Soins de base		80 %	100 %
Soins majeurs		50 %	50 %
Soins orthodontiques		50 %	50 %
Guide des tarifs		Année précédente	Année précédente
Examen de rappel		12 mois	6 mois
Maximum annuel *Tous soins combinés, excluant l'orthodontie		1 000 \$ par année civile, par assuré	1 500 \$ par année civile, par assuré
Orthodontie		1 000 \$ viager	1 500 \$ viager

AUTRES FRAIS ADMISSIBLES

	BASE	INTERMÉDIAIRE	COMPLET
Remboursement	75 %	75 %	100 %
Appareils orthopédiques	Frais raisonnables	Frais raisonnables	Frais raisonnables
Appareils d'assistance respiratoire	Frais raisonnables	Frais raisonnables	Frais raisonnables
Appareils thérapeutiques	10 000 \$ par 24 mois	10 000 \$ par 24 mois	10 000 \$ par 24 mois
Prothèses et membres artificiels	30 000 \$ par année (incluant œil artificiel)	30 000 \$ par année (incluant œil artificiel)	30 000 \$ par année (incluant œil artificiel)
Cure de désintoxication	80 \$ par jour, Maximum de 2 500 \$ viager	80 \$ par jour, Maximum de 2 500 \$ viager	80\$ par jour, Maximum de 2 500 \$ viager
Ambulance	Non couvert	Frais raisonnables	Frais raisonnables
Soins infirmiers		200 \$ admissible par jour / 4 000 \$ par année	200 \$ admissible par jour / 4 000 \$ par année
Transport et hébergement (Hors région)		100 \$ admissible par jour (Hébergement) / 1 000 \$ par année	100 \$ admissible par jour (Hébergement) / 1 000 \$ par année
Lit d'hôpital		Frais raisonnables	Frais raisonnables
Fauteuil roulant		Frais raisonnables	Frais raisonnables
Radiographies Analyses de laboratoire Tomographies (Scanner) Échographies Électrocardiogrammes Résonances magnétiques		1 000 \$ par année civile Maximum combiné	1 000 \$ par année civile Maximum combiné
Accident dentaire (Dents naturelles)		Frais raisonnables (Traitement dans les 12 mois)	Frais raisonnables (Traitement dans les 12 mois)
Prothèses capillaires		500 \$ par 60 mois	500 \$ par 60 mois
Prothèses auditives		300 \$ par 48 mois	300 \$ par 48 mois
Prothèses mammaires		Inclus dans prothèses	Inclus dans prothèses
Chaussures orthopédiques		Frais raisonnables	Frais raisonnables
Orthèses podiatriques		Frais raisonnables	Frais raisonnables



AGA
ASSURANCES
COLLECTIVES

AUTRES FRAIS ADMISSIBLES (SUITE)

	BASE	INTERMÉDIAIRE	COMPLET
Réflexomètres ou Glucomètres	Non couvert	300 \$ par 60 mois	300 \$ par 60 mois
Neurostimulateurs percutané	Admissible sous Appareils thérapeutiques	Admissible sous Appareils thérapeutiques	Admissible sous Appareils thérapeutiques
Moniteur d'apnée (CPAP)	Admissible sous Appareils thérapeutiques	Admissible sous Appareils thérapeutiques	Admissible sous Appareils thérapeutiques
Bas de contention	500 \$ par année civile	500 \$ par année civile	500 \$ par année civile



DES QUESTIONS ?

Contactez le service à la clientèle d'AGA assurances collectives pour toutes questions sur la campagne de réadhésion au **1 800 363-6217**. L'un des agents au service à la clientèle pourra répondre à vos questions.
Nous sommes ouverts de 8h30 à 20h00 du lundi au vendredi.